



« La Huppe du Paradou »
8, Allée des mûriers
44760 La Bernerie en Retz.

La Bernerie le 12 Août 2007.

PROCES - VERBAL DES ASSEMBLEES GENERALES DU 10 AOÛT 2007.

La « Huppe du Paradou » a tenu le 10 Août 2007, Salle des Fêtes, à La Bernerie-en-Retz, ses Assemblées Générales Extraordinaire et Ordinaire en présence des personnalités invitées :

- Monsieur Serge GIMARD Maire de La Bernerie-en-Retz,
- Monsieur Thierry DUPOUE, Adjoint au maire, en charge de l'Environnement que nous remercions particulièrement pour l'aide matérielle et technique qu'il nous a apportée,
- de Mesdames et Messieurs les correspondants de presse de « Ouest - France », « Presse Océan ».

Avec plus de 90 personnes présentes ou représentées le quorum de plus de 50% des adhérents est atteint. Jean-Pierre LAGARDE est désigné secrétaire de séance, Guy Dupin et Louis Esclapez sont désignés comme Assesseurs. Ainsi constituée, conformément aux statuts, l'assemblée générale peut valablement délibérer.

Le Président, après avoir déposé sur le bureau les statuts, les livres de compte et les listes d'émargement, ouvre la séance à 17h 45 avec l'ordre du jour suivant :

1. Assemblée Générale extraordinaire suite à la modification des statuts déposés en 2005,
2. Assemblée Générale Ordinaire avec son ordre du jour :
 - Rapport moral présenté par Lucien BRUNEL, Président,
 - Rapport financier arrêté au 30 juin 2007 et budget prévisionnel 2007/2008, présentés par le Président, en l'absence de Guy Bobrosky Trésorier, absent pour raison familiale.
 - Bilan des actions conduites par le Conseil d'Administration et le Bureau,
 - Quitus aux administrateurs pour la gestion de l'exercice 2006/2007,
 - Questions diverses.

1 -ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE :

Le Président explique les raisons des modifications des statuts déposés en 2005. Les documents sont affichés dans la salle afin que les adhérents puissent prendre connaissance des modifications. Aucune observation n'est formulée, le Président demande de passer au vote. A l'unanimité des présents et représentés les modifications sont validées.

2- ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE :

- **Rapport moral :**

Dans son rapport moral, le Président précise que depuis Août 2005, date de sa création, notre association a concentré ses efforts sur le rétablissement de la continuité du chemin du littoral sur la totalité de la commune. Pour la première tranche, entre La Boutinardièrre et la plage de la Rinais, les propositions de nos adhérents ont été prises en compte et les travaux effectués jusqu'à la plage de Crève-cœur. Les travaux ont été suspendu durant la période estivale, un planning pour la suite jusqu'à la plage de la Rinais, élaboré entre les entreprises et la Commune, est présenté. Le dossier de l'Enquête Publique, affiché dans la salle, soulève des réserves de l'Association. Des actions sont envisagées, le bureau et son Conseil d'Administration arrêteront dans les prochains jours leurs modalités. Les travaux concernant la collecte des eaux pluviales de la rue du Trou de l'Enfer devraient débuter dans le dernier trimestre 2007.

Le dossier de la ZAC de La Rogère fait l'objet de toute notre attention et la réponse par courrier du début Août de Monsieur le Maire ne fait qu'accroître nos craintes sur la densification de l'habitat dans cette zone et ses conséquences sur les eaux pluviales dans le haut du vallon de Versannes. Lors de l'enquête publique nous serons vigilants.

L'Association se félicite de l'avancement du dossier concernant les négociations en cours avec les propriétaires fonciers du vallon de Versannes. A ce jour, selon le Conseil Général, le dossier est presque bouclé puisque près de 90 % des propriétés ont fait l'objet d'une négociation amiable et les actes notariés finalisés. La phase d'étude et de valorisation sera entamée vers la fin 2007, quant à la procédure de DUP (déclaration d'utilité publique) elle se déroulera, sans doute, courant 2009.

Les points concernant le PLU et la ZPPAUP sont ensuite abordés. Monsieur le Maire nous précise que l'Enquête Publique concernant le PLU devrait se dérouler dans les prochaines semaines. Concernant la ZPPAUP après la présentation, par Guy Dupin des objectifs d'une ZPPAUP, Monsieur Dupoué nous rappelle l'exposition en cours du dossier en Mairie et nous apporte des éléments sur son impact sur la commune par une projection. Monsieur le Maire nous confirme qu'une enquête publique est prévue après celle du PLU.

Ce rapport moral a fait l'objet d'une présentation audiovisuelle qui sera mise sur notre site Internet.

- **Projet éducatif :**

Ce projet financé à 100% par notre Association concernera, dès le dernier trimestre 2007, deux classes de notre commune représentant les deux écoles. Son contenu pédagogique a été élaboré avec les deux Directrices et validé par celles-ci auprès de leur hiérarchie. Il s'intègre dans le projet scolaire 2007/2008 des deux établissements. Il portera sur la connaissance de la flore et de la faune de notre littoral, la notion de trait de côte et la connaissance de notre patrimoine. Ce projet se déroulera sur la totalité de l'année scolaire en fonction du calendrier et des activités programmées.

- **Rapport financier au 30 juin 2007 et budget prévisionnel 2007/2008 :**

En l'absence du Trésorier, le Président présente les comptes de l'exercice 2006/2007. Ceux-ci laissent apparaître un solde de gestion excédentaire de 100,51€. Les dépenses les plus importantes de l'Association sont l'Assurance et l'achat d'une imprimante pour limiter dans les deux années à venir les coûts des tirages de nos bulletins.

Par ailleurs, il présente un budget prévisionnel, datant de fin juin 2007, qui prudemment à cette époque a été établi sur la base de 150 adhérents.

- **Actions prévues en 2007/2008 :**

Dans cette période les projets de la ZAC de La Rogère et des autres ZAC, le PLU, la ZPPAUP sont les sujets qui vont mobiliser le Bureau et le Conseil d'Administration.

- **Quitus aux administrateurs pour leur gestion de l'exercice 2006/2007 :**

A l'unanimité, les adhérents présents ou représentés donnent quitus au Président et au Conseil d'Administration pour leur gestion de l'association lors de l'exercice clos le 30 juin 2007.

- **Questions diverses :**

Plusieurs points sont abordés :

-Un sujet concerne la plantation d'arbre par un propriétaire ce qui à terme pourrait occulter la vue d'un riverain. Sur ce point, qui concerne un relationnel entre deux riverains, l'Association rappelle que les plantations en limite de propriété relèvent de règles précises selon la nature des plants implantés.

-Une question concerne le rejet des eaux des piscines. Sur ce sujet la législation impose aux propriétaires le rejet dans le réseau des eaux pluviales. Il est vrai que ce rejet, à une heure de promenade en bordure de cet exutoire est très désagréable par les émissions olfactives et visuelles constatées.

-Le sujet sur les «libertés» prises par certains propriétaires lors de la réalisation de travaux d'extension ou de ravalement est abordé. Quelques exemples récents sont évoqués. L'Association rappelle que c'est dans le pouvoir du Maire ou de l'élue agissant en délégation de faire vérifier et déclencher une procédure non-conformité pour ces actes. Dans la future ZPPAUP cela ne devrait être plus observé du fait de la validation du projet par l'Architecte des Bâtiments de France. Sur ce point l'Association rappelle que c'est le patrimoine Bernerrien qui en subit les conséquences.

- **Election du Conseil d'Administration :**

Trois postes étant vacants, le Président demande si des personnes présentes se portent candidates. Aucune candidature n'est relevée.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19h30, un verre de l'amitié proposé par l'Association met un terme cette réunion.

Le Secrétaire.
JP Lagarde

Le Président.
L Brunel